

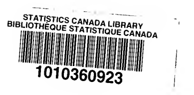
GEO

Guide de l'utilisateur
Régions métropolitaines de recensement,
agglomérations de recensement
et secteurs de recensement
Série de cartes de référence

GEO

Statistics Canada Statistique Canada

Canada



Introduction

La présente série de cartes de référence contient le nom et les limites géographiques des régions métropolitaines de recensement (RMR), des agglomérations de recensement (AR) et des secteurs de recensement (SR). En plus, les subdivisions de recensement (SDR) et les parties de RMR/AR (noyau urbanisé, banlieue urbaine et banlieue rurale) y apparaissent. S'il y a lieu, les régions métropolitaines de recensement primaires (RMRP) et les agglomérations de recensement primaires (ARP) sont aussi représentées sur les cartes.

La série contient aussi une carte du Canada qui montre les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement.

Les cartes de référence des RMR/AR et des SR, qui autrefois étaient publiées en deux séries distinctes, ont été combinées pour ne former qu'une série de cartes dans le cadre du recensement de 1991.

Comment utiliser le produit

Les cartes sont conçues de façon à permettre aux utilisateurs de déterminer la localisation générale et les limites des régions géographiques que l'on retrouve dans les publications de données du recensement de 1991. Ces cartes ne devraient pas être utilisées à des fins de numérisation ni pour déterminer la localisation précise des limites. Elles ne sont pas conçues pour servir de représentation légale ou cadastrale détaillée des régions géographiques.

Qualité des données

L'énoncé de la qualité des données a pour objet de fournir aux utilisateurs des renseignements détaillés qui leur permettront d'évaluer dans quelle mesure des données ou un produit conviennent à une utilisation particulière. Un énoncé de la qualité comprend cinq composantes essentielles : l'historique, la précision de localisation, la précision des attributs, la cohérence logique et l'intégralité.

Historique

L'historique comprend une description des documents de référence à partir desquels les données ont été extraites ainsi que des méthodes utilisées, y compris la date des documents de référence et les transformations effectuées en vue de la production de la version définitive des fichiers numériques et des produits cartographiques.

Documents de référence

Le nom, le genre et les limites des SDR sont ceux qui étaient en vigueur le 1er janvier 1991 (date de référence géographique du recensement de 1991). Il est possible que le nom, le genre et/ou les limites des SDR puissent différer de ceux reconnus par les autorités provinciales ou territoriales lorsque ces dernières ne nous ont pas envoyé d'avis ou nous l'ont envoyé après le mois de mars 1991.

Les renseignements généraux sur les fonds de cartes ont été tirés de cartes topographiques du Système national de référence cartographique (SNRC) à l'échelle 1/50 000 ou 1/250 000 produites par Énergie, Mines et Ressources Canada (ÉMR). Nous avons utilisé la projection cartographique universelle transverse de Mercator et de nouvelles échelles de préparation variant de 1/20 000 à 1/1 600 000; les cartes ont été réduites photographiquement en vue de la publication (1/25 000 à 1/2 000 000).

Le fond de carte numérique utilisé pour élaborer la carte des RMR/AR du Canada a été obtenu du Service d'information de l'Atlas national (SIAN) d'ÉMR. Nous nous sommes servis de la projection cartographique conique conforme de Lambert avec des parallèles de référence de 49 et de 77 degrés nord; le méridien central est situé à 95 degrés ouest.

Les liens existant entre les SR, les régions urbaines et les SDR composantes d'une RMR/AR et d'une RMRP/ARP ont été établis à l'aide de la Base de données géographiques du recensement de 1991 (BDGR). Cette base contient les données sur les attributs des régions géographiques normalisées et les relations ou les liens existant entre ces régions.

Méthode utilisée

Les limites indiquées sur les cartes de référence de 1986 pour les RMR/AR et les SR ont été mises à jour à partir des limites de 1991. Les limites des SR et des SDR ont été mises à jour à l'aide des renseignements de divers documents de référence, y compris les plans de ville des municipalités et la série de cartes des secteurs de dénombrement (SD), qui ont servi à la détermination des changements de limites survenus de 1986 à 1991. Les documents de référence ont été réduits aux échelles de préparation et les mises à jour ont été faites à la main sur les dessins existants. Les mises à jour des limites des régions urbaines ont été effectuées à l'aide du fichier numérique des limites des SD de 1991. Les mises à jour étaient faites à la main sur les cartes de travail. De nouvelles AR qui n'existaient pas en 1986 ont été établies selon les mêmes méthodes.

Tous les liens existant entre les SR, les régions urbaines et les SDR et chacune des RMR/AR et des RMRP/ARP ont été déterminés à partir de la Base de données géographiques du recensement (BDGR). Consultez l'*Énoncé de la qualité des données de la BDGR de 1991* (que vous pouvez vous procurer à la Division de la géographie).

Précision de localisation

La précision de localisation correspond à la différence entre la «vraie» position d'un trait dans la réalité et sa position «estimée» stockée dans le fichier numérique ou indiquée dans un autre produit.

La précision de localisation dépend de la qualité des documents de référence utilisés (cartes topographiques d'ÉMR) ainsi que du traçage manuel des traits et limites des fonds de cartes et des limites des régions urbaines.

Les limites des régions urbaines ont été établies à partir du fichier numérique des limites des SD de 1991. Consultez l'*Énoncé de la qualité des données du fichier des limites des SD de 1991* (que vous pouvez vous procurer à la Division de la géographie).

Des points indiquent l'emplacement des RMR/AR sur la carte de l'ensemble du Canada. Les points avaient été placés, initialement, sur les «points de référence» (dans le logiciel ARC/INFO^MD, points généralement situés au centre d'un polygone). Nous avons toutefois changé la position d'un grand nombre de ces points pour qu'ils reflètent de façon plus exacte l'emplacement des centres urbains par rapport aux principaux traits hydrographiques et à la route transcanadienne.

Précision des attributs

Par précision des attributs, on entend la précision des renseignements n'ayant pas trait à la position, reliés à chaque trait.

Le nom des RMR/AR, des RMRP/ARP, des SR, et des régions urbaines; le nom et le genre des SDR; et les parties de RMR/AR (noyau urbanisé, banlieue urbaine et banlieue rurale) ont été établis à partir des données de la BDGR. Ces renseignements ont ensuite été transférés à la main sur les cartes. Consultez l'*Énoncé de la qualité des données de la BDGR de 1991* (que vous pouvez vous procurer à la Division de la géographie).

Le nom des SDR est approuvé par la province ou le territoire dont elles font partie alors que les traits physiques tels que les lacs et les cours d'eau portent un nom officiel approuvé par le Comité permanent canadien des noms géographiques (CPCNG). Les cartes de référence indiquent les noms approuvés par le CPCNG et les autorités provinciales et territoriales.

Les noms des entités géographiques qui ont une dimension «pancanadienne» ont également été établis par le CPCNG (notamment les toponymes des provinces, des territoires, des principales îles et des principaux cours d'eau) et sont indiqués dans les deux langues officielles.

Cohérence logique

La cohérence logique décrit la fidélité des relations encodées dans la structure des données spatiales numériques (p. ex., comment les éléments de la structure des données sont conformes aux règles qui leur sont imposées).

La fermeture des polygones des limites des régions urbaines, des SR, des SDR, des RMRP/ARP et des RMR/AR a été vérifiée visuellement.

Intégralité

L'intégralité indique dans quelle mesure les ensembles de données géographiques (traits) sont saisis selon les méthodes de saisie de données. Elle comprend aussi des renseignements sur les critères de sélection, les définitions utilisées et les autres règles pertinentes relatives à la cartographie.

La série présente toutes les RMR/AR et les SR stockés dans la BDGR. Seulement un ensemble des traits qui se trouvent habituellement sur les cartes topographiques d'ÉMR est représenté sur les cartes de référence individuelles des RMR/AR et des SR. On y montre les littoraux, les principaux cours d'eau, les lacs, les îles, les routes, les voies ferrées et les autres traits appropriés; les traits mineurs sont indiqués s'ils coïncident avec une limite.

Les seuls traits trouvés sur les fonds de cartes, que l'on a choisi d'indiquer sur la carte des RMR/AR du Canada, sont les littoraux, les principaux lacs et cours d'eau ainsi que la route transcanadienne.

Autres produits connexes

Les produits compris dans la liste ci-dessous contiennent de l'information relative au contenu de la présente série de cartes de référence. Pour de plus amples renseignements sur ces produits, de même que sur les autres produits et services du recensement, veuillez consulter le *Catalogue du recensement de 1991* (92-302F).

92-319	Série de cartes de référence :	Divisions de recensement et subdivisions de recensement
92-320	Série de cartes de référence :	Régions métropolitaines de recensement, agglomérations de recensement et secteurs de recensement
Non catalogué	Carte de référence :	Circonscriptions électorales fédérales (disponible sur demande seulement)
Non catalogué	Cartes de référence :	Secteurs de dénombrement (disponibles sur demande seulement)

Pour obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet des produits et services doivent être adressées à l'un des centres régionaux de consultation de Statistique Canada suivants :

St. John's	(709) 772-4073	Winnipeg	(204) 983-4020
Halifax	(902) 426-5331	Regina	(306) 780-5405
Montréal	(514) 283-5725	Edmonton	(403) 495-3027
Ottawa	(613) 951-8116	Calgary	(403) 292-6717
Toronto	(416) 973-6586	Vancouver	(604) 666-3691

Un numéro d'appel sans frais est offert, dans toutes les provinces et territoires, aux utilisateurs qui habitent à l'extérieur du secteur d'appel local des centres régionaux de consultation.

Terre-Neuve et Labrador	1-800-563-4255
Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard	1-800-565-7192
Québec	1-800-361-2831
Ontario	1-800-263-1136
Manitoba	1-800-542-3404
Saskatchewan	1-800-667-7164
Alberta	1-800-282-3907
Sud de l'Alberta	1-800-472-9708
Colombie-Britannique (sud et centre)	1-800-663-1551
Yukon et nord de la C.-B. (territoire desservi par la NORTHWESTEL Inc.)	Zénith 08913
Territoires du Nord-Ouest (territoire desservi par la NORTHWESTEL Inc.)	Appelez à frais virés au 403-495-3028
Appareil de télécommunications pour malentendants	1-800-363-7629

Annexe

Définitions

Seul un résumé des définitions des termes géographiques et des concepts du recensement est présenté ici. Veuillez consulter le *Dictionnaire du recensement de 1991* (92-301F) pour les définitions complètes.

Agglomération de recensement (AR) : Le concept général d'AR s'applique à un grand noyau urbain ainsi qu'aux régions urbaines et rurales adjacentes dont le degré d'intégration économique et sociale avec ce noyau urbain est très élevé.

Une AR est délimitée à partir d'un noyau urbanisé lorsque ce dernier compte au moins 10,000 habitants, d'après les résultats du dernier recensement. Lorsque la population du noyau urbanisé d'une AR atteint 100 000 habitants, selon le dernier recensement, cette AR devient une région métropolitaine de recensement (RMR).

Cartes de référence : Les cartes de référence sont des cartes qui indiquent l'emplacement et les limites des régions géographiques pour lesquelles des données du recensement sont totalisées et publiées. Les principaux renseignements fournis sur les cartes de référence sont les limites, le nom et les codes des régions géographiques du recensement, ainsi que les traits culturels et physiques majeurs comme les routes, les voies ferrées, les rivières et les lacs.

Classification géographique type (CGT) : La CGT est la classification officielle des régions géographiques du Canada utilisée à Statistique Canada. La CGT fournit des codes numériques uniques pour trois genres de régions géographiques : les provinces et territoires, les divisions de recensement et les subdivisions de recensement.

Ces trois genres de régions géographiques constituent une structure hiérarchique. En effet, les SDR peuvent être groupées pour former des DR, elles-mêmes regroupées en province ou territoire. Le code à sept chiffres de la CGT reproduit cet ordre hiérarchique :

Province/ territoire	Division de recensement	Subdivision de recensement
XX	XX	XXX
2 chiffres	2 chiffres	3 chiffres

Composante des régions métropolitaines de recensement/agglomérations de recensement : Il s'agit des subdivisions de recensement (SDR) qui constituent les unités de base d'une RMR, d'une AR, d'une région métropolitaine de recensement primaire (RMRP) ou d'une agglomération de recensement primaire (ARP).

Division de recensement (DR) : Terme générique qui désigne les régions géographiques établies en vertu de lois provinciales et qui constituent les régions intermédiaires entre la subdivision de recensement et la province (p. ex., divisions, comtés, districts régionaux, municipalités régionales et sept autres genres de régions géographiques formées de groupes de subdivisions de recensement).

Les lois provinciales de Terre-Neuve, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ne prévoient pas la création de ces régions administratives. C'est pourquoi les DR ont été établies par Statistique Canada en collaboration avec les provinces.

Genre de subdivision de recensement : Le genre correspond au statut municipal de la subdivision de recensement. Les SDR sont classées en divers genres, selon les appellations adoptées par les autorités provinciales ou fédérales. Voici la liste des genres de SDR et de leur abréviation :

BOR	Borough
C	City - Cité
CM	County (municipality)
COM	Community
CT	Canton (municipalité de)
CU	Cantons unis (municipalité de)
DM	District municipality
HAM	Hamlet
ID	Improvement district
IGD	Indian government district
LGD	Local government district
LOT	Township and royalty
MD	Municipal district
NH	Northern hamlet
NV	Northern village
P	Paroisse (municipalité de)
PAR	Parish
R	Indian reserve - Réserve indienne
RM	Rural municipality
RV	Resort village
SA	Special area
SCM	Subdivision of county municipality
SD	Sans désignation (municipalité)
S-E	Indian settlement - Établissement indien
SET	Settlement
SRD	Subdivision of regional district
SUN	Subdivision of unorganized
SV	Summer village
T	Town
TP	Township
TR	Terres réservées
UNO	Unorganized - Non organisé
V	Ville
VC	Village cri
VK	Village naskapi
VL	Village
VN	Village nordique

Parties de région métropolitaine de recensement/agglomération de recensement : Le concept de parties de RMR/AR permet de faire la distinction entre les régions urbaines et rurales centrales et périphériques à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR. Il y a trois genres de parties d'une RMR/AR :

Noyau urbanisé: Grande zone urbaine autour de laquelle les limites d'une RMR ou d'une AR sont définies. La population du noyau urbanisé (d'après les chiffres du recensement précédent) doit s'élever à au moins 100 000 habitants dans le cas d'une RMR ou se situer entre 10 000 et 99 999 dans le cas d'une AR;

Banlieue urbaine: Zone urbaine située à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR, mais à l'extérieur du noyau urbanisé;

Banlieue rurale: Tout territoire au sein d'une RMR ou d'une AR situé à l'extérieur des zones urbaines.

Province : Principale division politique du Canada. Du point de vue statistique, il s'agit d'une unité de base selon laquelle les données sont totalisées et recoupées.

Région géographique : Toute région géographique délimitée ou utilisée pour la collecte, la totalisation, l'analyse et la diffusion des données du recensement.

Région métropolitaine de recensement (RMR) : Le concept général de RMR s'applique à un grand noyau urbain ainsi qu'aux régions urbaines et rurales adjacentes dont le degré d'intégration économique et sociale avec ce noyau urbain est très élevé.

Une RMR est délimitée à partir d'un noyau urbanisé lorsque ce dernier compte au moins 100 000 habitants, d'après les résultats du dernier recensement. Lorsqu'une région devient une RMR, elle continue de faire partie du programme même si, ultérieurement, elle subit une baisse de population.

Les régions urbaines de plus petite taille, dont le noyau urbanisé compte au moins 10 000 habitants, sont comprises dans le programme des agglomérations de recensement (AR).

Région métropolitaine de recensement primaire (RMRP) et agglomération de recensement primaire (ARP) : Le concept de RMRP ou celui d'ARP tient compte du fait que les RMR et les AR adjacentes sont intégrées, sur le plan social et économique, au sein d'une RMR ou d'une AR unifiée de plus grande taille.

Les RMR et les AR adjacentes peuvent être regroupées de manière à ne constituer qu'une seule RMR ou AR si, d'après les résultats du recensement précédent, le nombre de navetteurs qui se déplacent entre elles représentent au moins 35 % de la population active occupée demeurant dans la plus petite RMR ou AR. Les RMR ou les AR d'origine deviennent des sous-régions appelées RMRP ou ARP au sein de la RMR ou de l'AR.

Région rurale : Le concept général de région rurale s'applique à une région qui a une population clairsemée. Statistique Canada définit les régions rurales comme les régions du Canada se trouvant en dehors des régions urbaines.

Région urbaine (RU) : Le concept général de RU s'applique à une région dont la concentration démographique est élevée.

Statistique Canada définit une région urbaine comme une région ayant atteint une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et dont la densité de population est d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, d'après les résultats du recensement précédent. Les régions urbaines séparées par des espaces libres de moins de deux kilomètres sont combinées pour former une seule région urbaine.

Tout territoire situé à l'extérieur des régions urbaines est considéré comme région rurale. Ensemble, les régions urbaines et rurales représentent toute la superficie du Canada.

Secteur de recensement (SR) : Le concept général de SR désigne un petit quartier urbain permanent ou encore une petite collectivité rurale permanente au sein d'une grande région comportant un centre urbain; ce territoire est déterminé avec l'aide de spécialistes locaux qui s'intéressent à la recherche en sciences sociales et en urbanisme.

Les secteurs de recensement sont délimités conjointement par un comité local et par Statistique Canada. La population doit se situer entre 2 500 et 8 000 habitants, la moyenne devant être de préférence de 4 000 habitants (sauf pour les SR situés dans le secteur du centre des affaires, dans les autres principales zones commerciales ou industrielles ou dans les régions urbaines et rurales périphériques dont le nombre d'habitants peut être inférieur ou supérieur). De plus, lorsqu'ils sont délimités pour la première fois ou subdivisés par la suite, les SR doivent être le plus compact et le plus homogène possible sur le plan des caractéristiques économiques et sociales.

Toute RMR et toute AR du Canada qui compte une SDR dont la population s'élevait à 50 000 habitants ou plus lors du recensement précédent peut être incluse dans le programme de secteurs de recensement.

Subdivision de recensement (SDR) : Terme générique qui désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales) ou leur équivalent, par exemple les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés.

À Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique, l'expression désigne également les régions géographiques créées par Statistique Canada, en collaboration avec les provinces, comme équivalents des municipalités.

Territoire : Il s'agit de deux grandes divisions politiques du Canada, soit le territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Du point de vue statistique, ces territoires sont l'équivalent des provinces, c'est-à-dire une unité de base pour laquelle des données sont totalisées et recoupées.